



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 04 octobre 2013

Ordre du jour :

Informations de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères

*

Présents : M. Claude Adam (remplaçant M. Félix Braz), M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Xavier Bettel, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, M. Norbert Hauptert

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

Informations de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères

Monsieur le Ministre informe sur les sujets suivants :

- Décisions du Conseil de Sécurité sur la Syrie
- Les relations avec l'Iran
- La République Centrafricaine

1. Décisions du Conseil de Sécurité sur la Syrie

Monsieur le Ministre rappelle brièvement le fonctionnement du Conseil de Sécurité qui se caractérise par une grande spontanéité, des réunions pouvant être convoquées à très court délai. Les trois niveaux sont le P2 (Russie, Etats-Unis), le P5 (les 5 membres permanents Russie, Etats-Unis, Chine, Grande-Bretagne, France) et ensuite la totalité des membres. Avant d'adopter une

résolution, tout doit déjà avoir été négocié à l'avance, le moment de l'adoption au sein du Conseil de Sécurité n'étant qu'une formalité.

En ce qui concerne la question de l'utilisation des armes chimiques en Syrie, la voie vers une alternative à une intervention militaire s'est ouverte avec l'acceptation des contrôles effectués par les experts des Nations Unies. Une difficulté au sein du Conseil de Sécurité était qu'il fallait inclure l'OIAC (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) qui compte 41 membres. Un deuxième point dominant les négociations était l'introduction ou non d'une référence au chapitre 7 permettant d'avoir recours à une intervention militaire. Le Conseil de Sécurité a endossé à l'unanimité une décision de l'OIAC de faire revenir les experts en Syrie, de stopper toute production d'armes chimiques en Syrie et de détruire les stocks existants. Certains pays comme l'Allemagne et les Pays-Bas ont par ailleurs annoncé mettre à disposition des moyens financiers pour la destruction des armes chimiques. Le Luxembourg ne pourra pas se dérober à ce sujet. L'importance de la résolution sur les armes chimiques dépasse les limites de la crise syrienne et a pour conséquence que désormais, le Conseil de Sécurité peut réagir dès qu'un pays utilise des armes chimiques.

D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que 99 % des victimes en Syrie sont tuées par des armes conventionnelles. Le représentant spécial des Nations Unies a reçu la mission de sonder jusqu'à mi-novembre la possibilité de convoquer une réunion Genève II. Une des questions les plus importantes dans ce contexte est la participation de l'Iran et de l'Arabie saoudite, question qui semble pouvoir être résolue. L'opposition syrienne déclare que dans son Conseil national tous les groupes ethniques et religieux et toutes les minorités sont représentés. Une question qui se pose pourtant est de savoir si ce Conseil national peut vraiment représenter la Syrie, des négociations entre la Russie et les Etats-Unis étant en cours à ce sujet. Le régime d'Assad a donné son accord à la tenue d'une réunion Genève II. M. le Ministre est d'avis qu'il sera possible de lancer la réunion Genève II. La première journée serait consacrée à une ouverture solennelle en présence du Secrétaire général des Nations Unies et des représentants des gouvernements des pays participants, tandis que dès la deuxième journée se tiendraient des négociations entre toutes les parties impliquées dans ce conflit, ce qui pourra s'avérer comme travail de longue haleine. Cette solution politique est fortement soutenue par le Luxembourg.

En ce qui concerne l'aide humanitaire, l'Australie et le Luxembourg avaient préparé un projet de résolution qui, sur recommandation de hauts responsables a été introduit en tant que projet de déclaration présidentielle qui requiert l'unanimité des 15 membres du Conseil de Sécurité. Après des péripéties dues à la question primordiale de l'utilisation d'armes chimiques, cette déclaration a finalement été adoptée. Quatre millions de personnes nécessitant de l'aide humanitaire en Syrie, dont près de la moitié sont des enfants, les convois de médicaments et des hôpitaux ont été attaqués et des cruautés ont été commises envers la population. La déclaration présidentielle exhorte toutes les parties à mettre fin immédiatement à toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et notamment de s'abstenir d'attaquer les installations civiles telles que des hôpitaux, écoles et points de ravitaillement en eau. Elle demande en outre la levée des obstacles posés à la livraison de l'aide humanitaire.

Le flux des réfugiés vers les pays limitrophes a légèrement diminué, mais pose toujours problème. La région la plus touchée en Turquie est habitée par une

grande communauté d'Alaouites, tandis que la majorité des réfugiés sont des Sunnites. Par ailleurs, le fonctionnement des camps de réfugiés demande beaucoup de moyens financiers. Au Liban, la situation est meilleure de par le fait que les réfugiés syriens sont souvent accueillis dans des familles. En Jordanie, des camps de taille énorme ont été construits.

L'argument russe qu'il faut planifier ce qu'on pourrait substituer au régime d'Assad doit être pris au sérieux pour éviter une évolution semblable à celle de l'Egypte ou encore de la Tunisie. Monsieur le Ministre est d'avis qu'il faut persuader Assad de ne plus poser sa candidature en 2014 et de former un gouvernement de transition soutenu par la présence de troupes internationales garantissant le maintien de la paix. Tout ceci devrait se décider dans le cadre du processus Genève II.

Débat

La discussion porte principalement sur les éléments suivants.

En ce qui concerne les réfugiés syriens, l'UNHCR est l'interlocuteur principal. L'Union européenne a mis en place une structure compétente pour la répartition de réfugiés syriens dans les Etats membres prêts à les accueillir. En principe, les réfugiés syriens veulent retourner dans leur pays dès que possible. Le représentant de la sensibilité politique ADR évoquant la possibilité de l'accueil exclusif de réfugiés chrétiens à Luxembourg, Monsieur le Ministre donne à considérer que ceci ne serait pas opportun, la plus grande partie des réfugiés étant des Sunnites. Il préfère accueillir les réfugiés selon les critères de l'UNHCR, les détails étant dans la compétence du Ministre de l'Immigration.

L'envergure de la déclaration présidentielle sur l'aide humanitaire prise en consensus par les 15 membres du Conseil de Sécurité est telle que la Syrie ne peut pas facilement l'ignorer. En plus, suite à la résolution sur les armes chimiques, le conflit syrien sera mis à l'ordre du jour du Conseil de Sécurité une fois par mois. Grâce à la déclaration présidentielle, le champ d'action des organisations humanitaires internationales s'élargira. Le sort de la résolution sur les armes chimiques dépendra de son implémentation sur le terrain.

2. Les relations avec l'Iran

Dans son discours devant les Nations Unies, le Président Obama a pratiquement invité l'Iran à dialoguer avec les Etats-Unis. Le nouveau Ministre des Affaires étrangères iranien a suivi avec beaucoup d'intérêt ce discours et juste après son départ, le Président iranien a accepté un coup de téléphone du Président américain. La réaction en Iran a suscité quelques protestations, mais il ne faut pas oublier que les sanctions ont eu pour conséquence une chute de la monnaie iranienne. Ce que les pays occidentaux attendent de l'Iran est une collaboration correcte et sérieuse avec l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne. L'enrichissement de l'uranium jusqu'à 3 % étant une première étape, celle d'arriver à 20 % et au-delà pose beaucoup moins de problèmes pour les producteurs, la première étape une fois franchie. L'Iran disposant des missiles balistiques nécessaires pour transporter des explosifs nucléaires, ceci constitue une menace notamment pour Israël pour qui l'enrichissement d'uranium par l'Iran constitue une ligne rouge. La reprise du dialogue entre l'Iran et les Etats-Unis, interrompu depuis 1979, est un pas important et positif.

3. La République Centrafricaine

La situation dans la République Centrafricaine est terrible et l'impact sur la population est semblable à celui en Syrie. Les enfants sont enrôlés dans les milices. L'aide humanitaire internationale est nécessaire pour rétablir la stabilité et permettre de reconstruire une gouvernance. L'Union africaine intervient avec les moyens dont elle dispose, mais ce n'est pas suffisant. La présence militaire en Somalie et au Congo n'est possible que par le soutien financier de l'Europe.

* * *

La Chambre des Députés étant dissoute le 7 octobre, Monsieur le Ministre remercie le Président et les membres de la commission pour la bonne collaboration au cours de la période législative écoulée.

Luxembourg, le 8 octobre 2013

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot